

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## « Regards sur la Trinité »

### Article 1 - ORGANISATEUR

La Basilique Notre Dame de la Trinité située à BLOIS (41000) 10 bld Carnot, représentée en la personne de son Recteur VINCENT DELABY (ci-après dénommé l'organisateur), organisent du 15 septembre au 10 novembre 2017 inclus, un concours photo intitulé « Regards sur la Trinité ».

### Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce concours est ouvert à toute personne physique, photographes amateurs ou professionnels.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours ainsi que les membres du jury et leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

### Article 3 - COMMENT PARTICIPER

- les participants devront envoyer avant le **10 novembre minuit**, par courrier ou mël à l'adresse suivante : [regardssurlatrinite@gmail.com](mailto:regardssurlatrinite@gmail.com) une à cinq photographies prise(s) par leur soin pendant leur visite à la basilique Notre-Dame de la Trinité de Blois (l'accès à des lieux non ouverts au public devra faire l'objet d'une demande auprès du recteur préalablement à la venue du photographe – sous réserve de possibilité et d'acceptation). Les photos devront comporter un élément extérieur ou intérieur des bâtiments.

- les participants devront indiquer :

- en objet du mël : « Concours photo Regards sur la Trinité »,
- dans le corps du message : leur prénom, nom, adresse, code postal (commune) et téléphone en fournissant des informations exactes. A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

### Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES, DROITS ET USAGES

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leurs photographies que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies devront être au format jpeg et d'un poids maximum de 4Mo et dans une résolution de 300 dpi minimum,
- les photographies envoyées devront être libres de droit ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie ;
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains

- crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports de communication print et digitaux de la basilique pour une durée de 10 ans sans qu'aucune convention ultérieure ne soit réalisée entre les parties..

#### Article 5 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Un jury composé de 5 à 7 membres choisira dix photographes sur des critères d'esthétisme et d'originalité des travaux proposés. Il sera ensuite décerné parmi cette sélection le « Grand prix du jury » au photographe qu'il jugera le plus talentueux.

Liste des lots :

- les 10 photographes retenus auront la joie de voir une sélection de leurs clichés liés au concours présentée lors d'une exposition dans le cloître de la basilique du 2 au 16 décembre,
- les lauréats seront invités au vernissage de cette exposition le 2 décembre et à l'annonce du nom du grand prix du jury le 8 décembre.
- un lot de **350 €** sera offert au grand lauréat.

Les frais de déplacement seront à la charge des lauréats. Les prix sont incessibles. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

Les résultats seront mis en ligne sur le site [www.sanctuaire-trinite.com](http://www.sanctuaire-trinite.com) au plus tard le 9 décembre 2017. Les photographes présélectionnés seront informés préalablement par téléphone ou email.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

#### Article 6 - RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### Article 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés notamment au présent concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée.

Tout participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Basilique Notre Dame de la trinité – concours photos « Regards sur la Trinité », 10 boulevard Carnot 41000 Blois

#### Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Aucune information ne sera donnée par téléphone. La participation au concours est totalement gratuite.

#### Article 9 - RESERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

#### Article 11 - REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté sur le site [www.sanctuaire-trinite.com](http://www.sanctuaire-trinite.com)

#### Article 12 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

#### Article 13 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents.